

INFORMATION

**Déclaration individuelle relative aux opérations des personnes
mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société**

**LA PRESENTE NOTIFICATION N'A PAS FAIT L'OBJET D'UN CONTROLE DE L'AMF ET EST ETABLIE
SOUS LA RESPONSABILITE EXCLUSIVE DU DECLARANT.**

**NOM /FONCTION DE LA PERSONNE EXERCANT DES RESPONSABILITES DIRIGEANTES OU DE LA
PERSONNE ETROITEMENT LIEE :**

INSERM TRANSFERT INITIATIVE SAS, Administrateur

NOTIFICATION INITIALE / MODIFICATION:

Notification initiale

COORDONNEES DE L'EMETTEUR

NOM : SENSORION

DETAIL DE LA TRANSACTION

DATE DE LA TRANSACTION : 15 septembre 2016

LIEU DE LA TRANSACTION : Alternext Paris

NATURE DE LA TRANSACTION : Cession

DESCRIPTION DE L'INSTRUMENT FINANCIER : Action

INFORMATION DETAILLEE PAR OPERATION

PRIX UNITAIRE : 5.8000 Euro

VOLUME : 1 849.0000

PRIX UNITAIRE : 5.7660 Euro

VOLUME : 729.0000

PRIX UNITAIRE : 6.0600 Euro

VOLUME : 30 000.0000

PRIX UNITAIRE : 5.7017 Euro

VOLUME : 5 028.0000

PRIX UNITAIRE : 5.7000 Euro

VOLUME : 1 957.0000

PRIX UNITAIRE : 5.6500 Euro

VOLUME : 10 000.0000

PRIX UNITAIRE : 5.8000 Euro

VOLUME : 38 151.0000

PRIX UNITAIRE : 5.8000 Euro

VOLUME : 22 286.0000

PRIX UNITAIRE : 5.8000 Euro

VOLUME : 20 000.0000

PRIX UNITAIRE : 5.7000 Euro

VOLUME : 30 000.0000

PRIX UNITAIRE : 5.6500 Euro

VOLUME : 10 000.0000

PRIX UNITAIRE : 5.6000 Euro

VOLUME : 10 000.0000

PRIX UNITAIRE : 5.9000 Euro

VOLUME : 20 000.0000

PRIX UNITAIRE : 5.7500 Euro

VOLUME : 10 000.0000

PRIX UNITAIRE : 5.8000 Euro

VOLUME : 30 000.0000

INFORMATIONS AGREGÉES

PRIX : 5.7900 Euro

VOLUME : 240 000.0000

TRANSACTION LIÉE À L'EXERCICE DE PROGRAMMES D'OPTIONS SUR ACTIONS : NON

DATE DE RÉCEPTION DE LA NOTIFICATION : 26 septembre 2016

COMMENTAIRES :

"Les données à caractère personnel collectées par le biais de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique réservé à l'usage exclusif de l'AMF pour l'accomplissement de ses missions. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les personnes physiques concernées peuvent exercer leur droit d'accès aux données, et le cas échéant, les faire rectifier en s'adressant à la Direction des Émetteurs à l'AMF."